

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 JUIN 2017**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de juin deux mille dix-sept (21 juin 2017), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ÉTAIENT ABSENTS

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général et Monsieur Patrick Baril, directeur général adjoint.

2017-06-102

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Renouvellement de la convention collective;
 - b. Embauche d'un chauffeur saisonnier;
 - c. Autorisations diverses – M. Patrick Baril;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Congrès 2017 de la FQM;
 - c. Évaluation foncière – sous-traitance;
 - d. RGMRM – Approbation du règlement d'emprunt 2017-05-31;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Résolution d'appui au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- d. Adoption du règlement 2107-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - rapports de mai 2017;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants ;
 - i. Demandes de commandites;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes – projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
- 9. Développement du territoire (adoption de la planification stratégique de développement durable);
- 10. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprise(s);
- 11. Appuis demandés;
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Pour votre information;
- 14. Autre(s) sujet(s);
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2017-06-103

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 17 mai 2017.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-06-104

4a. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Considérant que depuis 1995, le personnel salarié de la MRC des Chenaux est représenté par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Section locale 3832;

Considérant que la convention collective est expirée depuis le 31 décembre 2015;

Considérant qu'aux fins de la négociation de renouvellement, messieurs Guy Simon et Michel Grosleau, accompagnés du directeur général monsieur Pierre St-Onge, ont été désignés pour représenter la MRC des Chenaux;

Considérant qu'à l'issue de nombreuses rencontres de négociation entre les parties, un projet de renouvellement, dont l'acceptation est recommandée par les représentants du conseil, est remis aux membres du conseil;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux accepte le contenu normatif et les clauses monétaires recommandées pour le renouvellement de la convention collective prenant effet le premier janvier 2016 et autorise le directeur général à effectuer les ajustements appropriés selon ce qui a été convenu le 19 juin 2017 lors de la dernière rencontre de la table de négociation.

Que le préfet et le directeur général soient et sont, par la présente, autorisés à signer les documents inhérents.

Adoptée.

2017-06-105

4b. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR SAISONNIER

Considérant qu'un affichage interne de poste a été réalisé pour l'embauche d'un nouveau chauffeur de camion saisonnier suite au départ à la retraite de monsieur Guy Toupin et à son remplacement par monsieur André Brousseau;

Considérant qu'une seule candidature a été reçue dans les délais fixés, soit celle de monsieur Mathieu Doucet;

Considérant que monsieur Doucet rencontre les exigences normales du poste, étant à l'emploi de la MRC depuis le premier juillet 2012 comme chauffeur occasionnel;

Considérant que les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Doucet;

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux engage monsieur Mathieu Doucet comme chauffeur saisonnier pour le service d'hygiène du milieu à compter du 26 juin 2017 aux conditions salariales en vigueur.

Adoptée.

2017-06-106

4c. AUTORISATIONS DIVERSES – M. PATRICK BARIL

Considérant que monsieur Patrick Baril a été embauché comme secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux à compter du 1^{er} juillet 2017 (2017-04-59);

Considérant qu'à ce titre, il sera appelé à agir pour et au nom de la MRC des Chenaux pour en assurer le bon fonctionnement;

Considérant les dispositions du Code municipal du Québec et de toutes autres lois ou règlements par lesquelles la signature du secrétaire-trésorier et directeur général est requise;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril à signer pour et au nom de ladite municipalité, tous les effets bancaires, documents légaux, ententes ou autres documents dont la signature est requise par les charges et les responsabilités qui lui incombent;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que monsieur Patrick Baril, à titre de secrétaire-trésorier et de directeur général soit et est, par la présente, désigné comme détenteur pour l'utilisation de la carte de crédit Visa Desjardins au nom de la MRC des Chenaux, pour une limite établie à 10 000 \$, en remplacement de monsieur Pierre St-Onge.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2017-06-107

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 10322 à 10402 au 21 juin 2017, totalisant 561 797,22 \$.

Adoptée.

2017-06-108

5b. CONGRÈS 2017 DE LA FQM

« Au cœur de l'action »

Le directeur général informe les membres du conseil sur le congrès 2017 de la FQM qui a lieu les 28, 29 et 30 septembre à Québec sous le thème « Fiers de notre monde ».

D'abord les chambres sont réservées à l'Hôtel Hilton de Québec. Les informations à obtenir de chacune des municipalités sont en voie d'être complétées pour être transmises à la FQM et à l'hôtel.

Considérant la pertinence des ateliers et des forums prévus aux assises 2017 du congrès de la FQM;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, d'autoriser le directeur général à participer accompagné, au congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités. Il est également résolu que les frais de déplacement et de séjour de celui-ci soient payés par la MRC suivant la politique en vigueur.

Adoptée.

2017-06-109

5c. ÉVALUATION FONCIÈRE – SOUS-TRAITANCE

Considérant que la proposition reçue de la firme Servitech Inc. visant à réaliser des travaux pour la tenue à jour, suite aux dépôts de mars 2017 des rénovations cadastrales de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (100 %) et de Saint-Prosper-de-Champlain (55 %), se chiffre entre 11 000 \$ et 15 000 \$;

Considérant que ces travaux doivent être entrepris rapidement afin d'être terminés à la fin de l'été en cours;

Considérant que le personnel de notre service d'évaluation foncière n'est pas en mesure de réaliser ces travaux dans les délais requis;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte cette proposition.

Adoptée.

2017-06-110

5d. RGMRM – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-05-31

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2017-05-31 décrétant un emprunt de 785 000 \$ pour la fourniture et l'installation d'un système permettant la réduction de la matière organique, du zinc et des micro-organismes pathogènes présents dans le lixiviat du site d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2017-05-31 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant un emprunt de 785 000 \$;

Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-06-111

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-372 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme et leur règlement de zonage;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2017-372 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir les périmètres d'urbanisation des villes de Saint-Marc-des-Carières et Cap-Santé);
- ii. MRC de Bécancour (règlement no 377 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'extension du périmètre urbain de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent;
- iii. Ville de Trois-Rivières (règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170));

2017-06-112

6c. RÉSOLUTION D'APPUI AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour le remplacement de la structure P-01573 située sur la route 352 à Saint-Maurice ;

Considérant que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Maurice;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte significative sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relativement à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et à l'aliénation d'une partie des lots 3 994 919, 3 995,184.

Adoptée.

2017-06-113

6d. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-101 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 15 mars 2017, le projet de règlement 2017-101;

Considérant que la MRC a tenu une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement;

Considérant que l'avis du ministre concernant ce projet de règlement nous indique qu'il y a lieu d'apporter des précisions relativement à la délimitation des zones à risques de glissement de terrain;

Considérant que ces informations ont été transmises aux représentants du ministère de la Sécurité publique et à celui des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 15 mars 2017;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2017-101 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de convertir une partie d'une zone de réserve en zone d'aménagement prioritaire dans la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues que la régie procède actuellement à une étude de scénarios pour le compostage des matières putrescibles. Les résultats de cette analyse devraient permettre de connaître l'impact économique et technique de l'implantation de ce futur service.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MAI 2017

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel résume le rapport d'activités du mois de mai, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, mentionne que le comité a fait un suivi de la planification stratégique de développement durable. Monsieur Veillette fait également un retour sur le projet d'achat local afin de s'assurer d'une bonne coordination avec les partenaires du milieu. Quant à la communauté entrepreneuriale des Chenaux, il sera important de poursuivre nos efforts de communication afin de rejoindre l'ensemble des intervenants susceptibles de participer aux activités. Enfin, le comité suggère qu'une rencontre avec les représentants de la Commission scolaire Chemin-du-Roy ait lieu rapidement, notamment pour discuter des enjeux au niveau des écoles primaires.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Guy Simon précise qu'il n'y a pas d'autre point à apporter puisque les négociations du renouvellement de la convention collective ont été conclues lors de la dernière rencontre, en date du 19 juin dernier.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-06-114

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS – DEMANDES DE COMMANDITES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation de ce comité; il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Les ouvrières, coopérative jeunesse de services	Activités de promotions	200 \$
AQDR des Chenaux	Activités favorisant le sentiment d'appartenance	1000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-06-115

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPES DÉDIÉES

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Geneviève-de-Batiscan (2016-2017 et 2017-2018)	Aménagement d'un ascenseur	53 124 \$	24 130 \$

Que le montant ainsi autorisé soit versé comme suit:

70 % à la signature du protocole requis pour la portion 2016-2017 et 70 % de la portion 2017-2018 lorsque l'enveloppe du FDT sera reçue pour cette période;

30 % suite à la réception d'un rapport final.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer le document et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2017-06-116

9. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (ADOPTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Considérant qu'à l'automne 2014, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a amorcé une nouvelle planification stratégique pour les prochaines années;

Considérant que ce conseil a opté pour que la démarche visant ce nouvel outil de planification intègre la notion du développement durable (DD);

Considérant qu'un projet de Planification stratégique de développement durable (PSDD) a été remis aux membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Considérant que la démarche pour la réalisation de cet important projet a nécessité plusieurs consultations auprès des partenaires du milieu, notamment les municipalités du territoire;

Considérant que le 29 mai dernier avait lieu à Saint-Narcisse, une assemblée réunissant au-delà de 80 personnes, invitées à définir les éléments très prioritaires de la PSDD;

Considérant que la personne chargée de la réalisation de ce projet, monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, a déposé aux membres dudit conseil, un document de 70 pages intitulé « Plan stratégique de développement durable »;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le Plan stratégique de développement durable tel que contenu dans ledit document pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Que le conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, en particulier monsieur Yvan Magny.

Adoptée.

2017-06-117

10a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant qu'il y aura au cours des prochains jours, le dépôt d'au moins trois demandes de financement dans le cadre du Fonds local d'investissement;

Considérant que ces demandes ont été portées à la connaissance des membres du conseil le 14 juin dernier, lors d'une réunion préparatoire;

Considérant que la prochaine réunion du conseil n'aura lieu qu'en août 2017;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à signer les protocoles d'ententes avec les entrepreneurs advenant :

1. Que le comité d'investissement, après analyse des dites demandes, formule une recommandation favorable;
2. Que les conditions habituelles soient rencontrées pour chacun des dossiers.

Adoptée.

11. APPUIS DEMANDÉS

2017-06-118

11a. FQM – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 50 % DES MUNICIPALITÉS DANS LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DESTINÉS À L'EXPORTATION;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale l'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

Considérant que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales;

Considérant que la *Politique énergétique 2030, l'énergie des Québécois, source de croissance*, souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation;

Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation;

Considérant que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser;

Considérant que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire;

Considérant que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices fort importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations;

Considérant que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/O 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement, en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que cette demande de modification au programme d'attribution des terres du domaine de l'État se fasse dans les meilleurs délais;

Que copie de la présente soit transmise aux députés régionaux de la Mauricie ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée.

2017-06-119

11b. FQM – POSITION DE LA FQM SUR LE PROJET OLÉODUC ÉNERGIE EST;

Considérant que la Fédération québécoise des Municipalités a fait part de sa position concernant le projet d'oléoduc Énergie Est, par une résolution (CA-2017-06-01/16) adoptée par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités lors de la séance du 1^{er} et 2 juin 2017;

Considérant que le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines, publié à l'automne 2015, a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'Office national de l'énergie (ONÉ);

Considérant que le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie, en vue d'une modernisation, a recommandé de remplacer l'ONÉ par une Commission canadienne sur le transport de l'énergie et une Agence canadienne de l'information sur l'énergie, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'Office national de l'énergie;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

Considérant que l'Office national de l'énergie a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

Considérant que plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur TransCanada en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

Considérant que TransCanada accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

Considérant que TransCanada n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

Considérant que l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

Considérant que le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'Office national de l'énergie;

Considérant que les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle, notamment le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

Considérant l'appui demandé par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités, il est proposé par monsieur Guy Simon maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la position du conseil d'administration de la Fédération québécoise des Municipalités de s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que TransCanada mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par TransCanada afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;
- De s'opposer au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;
- D'exiger la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée.

2017-06-120

11c. MRC DU HAUT-RICHELIEU (ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – CONTESTATION);

Considérant la demande d'appui de la MRC du Haut-Richelieu concernant le renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Considérant que le 24 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, de même que la gestion durable de la forêt et de la faune;

Considérant que via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale (lire gouvernementale) sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale;

Considérant que le MAMOT a enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'analyse de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu méritant d'être soulignées et transmises au gouvernement;

Considérant l'appui demandé par la MRC du Haut-Richelieu, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui les démarches de la MRC du Haut-Richelieu auprès du gouvernement afin d'exprimer son désaccord vis-à-vis les modalités de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Société d'habitation du Québec (enveloppe de 105 000 \$ pour le programme RénoRégion);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis du ministre sur le projet d'amendement révisé n° 2017-101);
- c. Ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation (Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les aînés 2010-2015);
- d. Sportsquébec (sollicitation urgente d'un milieu hôte);

2017-06-121

12e. SOUPER DE VILLE DE LA TUQUE – ÉDITION 2017 (INVITATIONS AU PRÉFET, AU PRÉFET SUPPLÉANT ET AU DG):

Considérant l'invitation annuelle au souper de la Ville de La Tuque reçue le 31 mai 2017 dans le cadre de la table des préfets de la Mauricie;

Considérant la suggestion de la Ville de La Tuque de contribuer volontairement à la hauteur de 25 \$ par participant, lequel montant sera remis à l'organisation philanthropique au Gâteau latuquois;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet, le préfet suppléant, le directeur général et monsieur Luc Dostaler à participer à l'édition 2017 du souper de la Ville de La Tuque dans le cadre de la table des préfets de la Mauricie.

Adoptée.

13. POUR VOTRE INFORMATION

- a. TGV-NET – rapport 2016-2017 (document disponible sur demande);
- b. Relais pour la vie (remerciements);
- c. MRC Vaudreuil-Soulanges – document concernant Énergie Est;
- d. Municipalité de Batiscan (rés. 2017-04-126) amendement du Code municipal concernant la participation aux séances extraordinaires par voie électronique);
- e. Lettre du premier Ministre à madame Céline Deraspe.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. AUTRES SUJETS

2017-06-122

14a. REMERCIEMENTS À M. CARL BÉLANGER

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier monsieur Carl Bélanger, directeur régional du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour son appui à la MRC des Chenaux et aux municipalités de son territoire au cours de son mandat et lui souhaitent bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée.

2017-06-123

14b. CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS NON SALARIÉS ET DES CADRES

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux a accepté les conditions de travail pour son personnel syndiqué s'appliquant du premier janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que suivant la Loi, le traitement des employés, autres que les salariés au sens du Code du travail, relève du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à messieurs Yvan Magny, Jean Breton, Mathieu Ouellette et Pierre St-Onge une augmentation salariale équivalente à 2.5 % pour l'année 2016 ainsi que pour l'année 2017;

Il est de plus résolu que le conseil autorise le directeur général à effectuer les ajustements requis.

Adoptée.

14c. RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Après discussion, il a été convenu qu'une rencontre sera à prévoir avec les dirigeants de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie.

2017-06-124

14d. FÉLICITATIONS À M. JEAN-PIERRE BORDELEAU

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter Monsieur Jean-Pierre Bordeleau pour ses loyaux et appréciés services au sein de la Commission scolaire Chemin-du-Roy, notamment comme directeur général de l'école secondaire Le Tremplin, depuis au-delà de 31 années et lui souhaitent une retraite bien méritée.

Adoptée.

2017-06-125

14e. REMERCIEMENTS À M. PIERRE ST-ONGE

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de remercier Monsieur Pierre St-Onge pour ses loyaux et appréciés services comme directeur général de la MRC des Chenaux depuis plus de 23 ans. Les membres du conseil tiennent à souligner la conscience professionnelle dont a toujours fait part monsieur St-Onge envers les élus, les employés et les membres de la communauté de la MRC des Chenaux.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Après plusieurs projets menés à bon port, notamment la construction de l'édifice qui abrite actuellement les bureaux de la MRC des Chenaux, les membres du conseil saluent la stabilité et la rigueur qu'a inculqué monsieur St-Onge à l'organisation et lui souhaite une retraite bien méritée.

Adoptée.

14f. RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS DU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Après discussion, il a été convenu qu'une rencontre sera à prévoir avec les dirigeants du parc de la Rivière Batiscan afin de discuter du renouvellement de l'entente.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

2017-06-126

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (19 h 58), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET